

LE CONTRAT TERRITORIAL DE LA DOÛE, ON EN EST OÙ?



Juin 2015

Bassin versant de la Doüe

Sommaire :

- Trois volets composent le contrat territorial de la Doüe, signé le 25 avril 2013
- Chacun des volets a été défini en fonction des enjeux « eau potable » et « eau de baignade », qui sont deux aspects incontournables de l'économie de notre territoire
- À ce jour, nous sommes dans la phase d'application du programme d'actions, qui concerne l'ensemble des volets du contrat

Dans ce numéro :

2 actions du contrat

Article 1 :

Les zones humides, de véritables protectrices des cours d'eau



Article 2 :

L'apport de matières fertilisantes, haltes aux idées reçues



Articles accompagnés de témoignages

La prolifération de cyanobactéries dans les milieux aquatiques du département de la Dordogne a une incidence néfaste sur la qualité de l'eau potable et la baignade. Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment d'un nombre important d'étangs, parfois insuffisamment entretenus, mais également de dispositifs d'assainissement non règlementaires, et enfin de pratiques agricoles perfectibles en matière de fertilisation et d'abreuvement des cheptels.

Afin de garantir la qualité de la ressource pour le consommateur et pour le tourisme, le Contrat Territorial de la Doüe agit sur chacun des facteurs identifiés en aidant au financement d'effacement de certains étangs, de changement des installations d'assainissement vétustes et d'évolution des pratiques agricoles.

Des actions sur tous les fronts

Volet Milieux Aquatiques

Effacement étang



Vidange étang



Volet Assainissement

Filière d'assainissement



Poste de relevage Clair Bois



Volet Activités Agricoles



Bovins du secteur Doüe

Suivi et conseil individuel



Des partenaires très divers



VOLET « MILIEUX AQUATIQUES » - Focus sur les Zones humides

LES ZONES HUMIDES, VÉRITABLES PROTECTRICES DES COURS D'EAU



Auparavant, les zones humides que l'on appelle localement « mouillère » ou « pré de fond » avaient mauvaise presse.

Renvoyant systématiquement à des connotations péjoratives, elles étaient associées à l'insalubrité, au danger et à la pauvreté.

Pourtant, ces milieux, si longtemps méconnus, recèlent en réalité de nombreuses richesses tant sur le plan écologique, que sur le plan économique.

Les zones humides et leur multifonctionnalité

Fonction de stockage d'eau



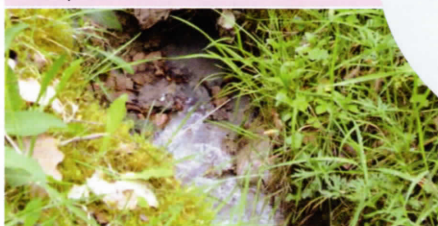
Valeurs économique et paysagère



Crédit Photos : PNRL et SISE

ZONE HUMIDE

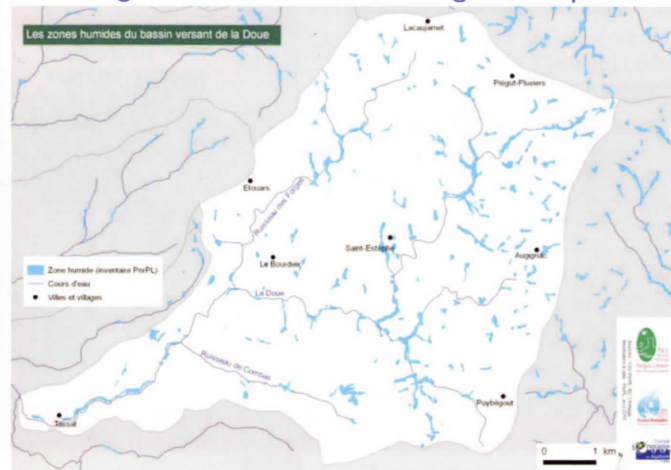
Rôle épuratoire



Réservoir de biodiversité



La sauvegarde des zones humides grâce au partenariat « Propriétaires - Parc »



Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a placé la préservation des zones humides, au cœur de ses préoccupations. En 2009, il a mis en place une Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), qui conseille les propriétaires de ces espaces et sensibilise le grand public à la préservation de ces milieux.

Sur le Bassin Versant de la Doûe, les zones humides jouent un rôle primordial pour la qualité de l'eau. Leur régression de ces dernières décennies a été importante. Ainsi, depuis 2013, une assistance est proposée aux propriétaires de zones humides, par l'apport de conseils techniques. Ils se matérialisent par la signature d'une convention partenariale entre les propriétaires et le Parc. Le Parc réalise gratuitement un diagnostic de leurs zones humides et leur propose des mesures de gestion adéquates à leur préservation.

Si vous êtes propriétaire d'une zone humide et que vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre chargé de mission zones humides du Parc :

Guillaume DEYZAC, au 05 53 55 36 07

Actuellement, sur le Bassin de la Doûe, environ **4 hectares** et **3 adhérents** sont intégrés au réseau de la CATZH.

Le témoignage d'un des adhérents : Emmanuel REPERANT

M. DEYZAC : « Est-ce que vous connaissiez les « zones humides » et leur fonctionnement avant votre adhésion à la CATZH ? »

M. REPERANT : « Non, je n'en avais pas vraiment entendu parler. La CATZH m'a appris le rôle des zones humides, et notamment des rôles essentiels pour la quantité d'eau dans les rivières lors des sécheresses. Elles constituent également une plus-value pour les terrains de notre région. »

M. DEYZAC : « Qu'est-ce que vous a apporté la CATZH et quelle est la gestion de vos zones humides maintenant ? »

M. REPERANT : « Elle m'a permis de mieux connaître ces milieux, de mieux comprendre le fonctionnement des écoulements d'eau sur le terrain et de savoir quelles étaient les choses à faire et à ne pas faire. Je me suis également rendu compte de la diversité des espèces de plantes et animales qui vivaient dans ces milieux. Comme conseillé, j'ai créé plusieurs parcs de pâturage. J'ai actuellement deux moutons et ponctuellement des chevaux qui pâturent mes prairies humides. Il est prévu de récupérer deux moutons supplémentaires, car les prairies sont pour l'instant sous-pâturées. »

VOLET « ACTIVITÉS AGRICOLES » - Focus sur les matières fertilisantes

L'APPORT DE MATIÈRES FERTILISANTES, HALTES AUX IDÉES REÇUES



Les plantes ont besoin d'azote, de phosphore et de potasse et de bien d'autres éléments pour se développer; le sol en contient mais ses apports ne sont pas suffisants. Les données scientifiques permettent de connaître les besoins de la plante en éléments minéraux : les quantités et la période sont deux enjeux importants des apports extérieurs.

Dans le bassin de la Doüe, se sont les fuites d'azote et de phosphore dans les eaux qui peuvent participer au développement des cyanobactéries, rendant difficile le traitement de l'eau pour la rendre potable.

L'apport des engrais en plusieurs passages : le fractionnement

Dans le cadre du Contrat Territorial de la Doüe, la Chambre d'Agriculture de Dordogne est mandatée pour conseiller et accompagner les exploitants agricoles, soit pour confirmer leurs bonnes pratiques de fertilisation, soit pour les amener à en changer, lorsque celles-ci présentent des risques environnementaux.

Pour cela, les agriculteurs participatifs et volontaires, ont d'ores et déjà fait faire des analyses de terre, d'effluents d'élevage, qui permettent aux conseillers agricoles de faire les calculs adéquats et de proposer une solution de fertilisation appropriée.

Laurence VIGIER, conseillère agricole à la Chambre d'Agriculture, nous explique :

« Concernant l'azote, on conseille de faire plusieurs apports en petites quantités, au moment où la plante en a besoin : c'est ce qui est appelé le fractionnement. Un seul apport avec la totalité de l'azote peut causer des fuites, puisque la plante n'aura pas le temps de tout assimiler ; ça serait le cas si tout l'azote était apporté au mois de mars pour les céréales et au mois de mai pour les maïs.

Donc, si vous voyez un agriculteur passer deux ou trois fois sur sa parcelle de culture, c'est bon signe, il fractionne ! »



Crédit Photo : Chambre d'Agriculture 24

Lutter contre l'acidité des sols, c'est favoriser la vie biologique

Les analyses de terre sur le bassin ont révélé des sols à tendance acide. Dans ce cas, la capacité de la plante à assimiler des éléments minéraux peut être très réduite (de l'ordre de 50 %), et la vie biologique ralentie. Or, c'est la vie biologique qui transforme les fumiers et lisiers en éléments minéraux (notamment en azote, phosphore et potasse), assimilables par la plante.

De fait, les agriculteurs ont besoin, et ont tout intérêt, de favoriser la vie biologique de leur sol en apportant de la matière organique (leur fumier et leur lisier) et des amendements calciques. On connaît la chaux, mais il existe bien d'autres produits dans le commerce plus ou moins grossiers, de la taille du gravier à la poudre.



Crédit Photo : Chambre d'Agriculture 24

Ainsi, si vous voyez un agriculteur avec du matériel qui forme un nuage blanc sur son passage, vous saurez qu'il épand un amendement calcique dont l'objectif est d'améliorer l'activité biologique.

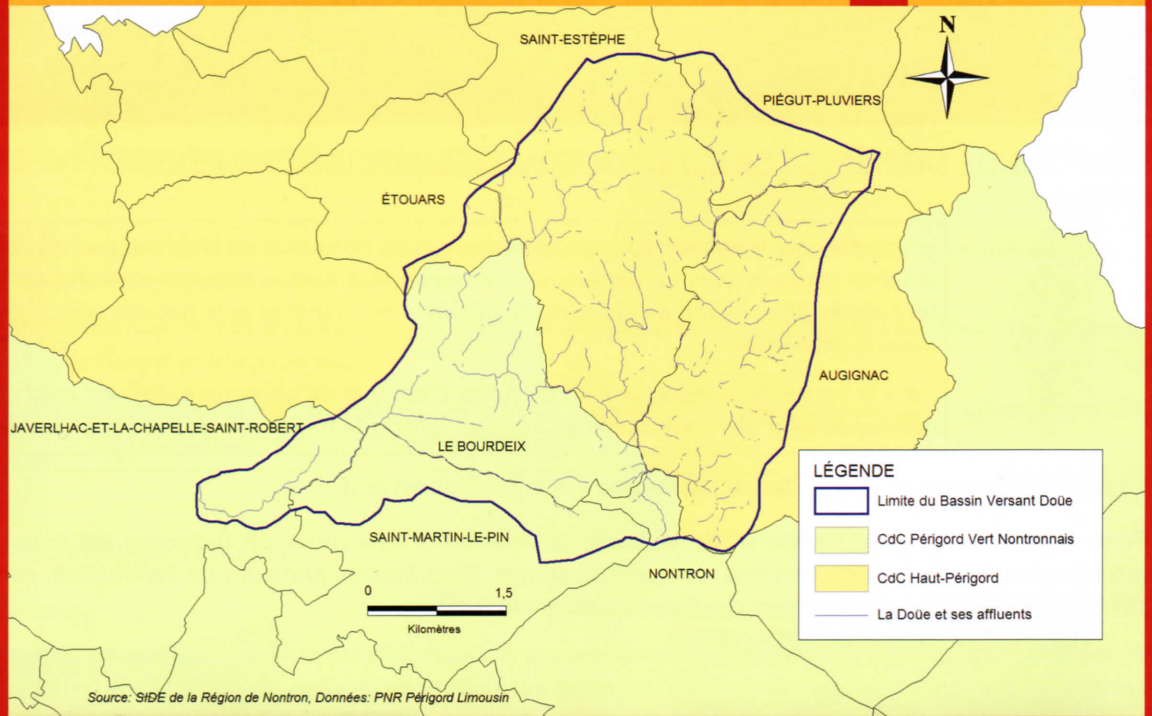
« Les vers de terre et les bactéries nitrificatrices sont nos meilleurs atouts au bon fonctionnement de nos sols ! », nous précise un agriculteur de Saint-Estèphe.

« Aujourd'hui, on cherche à faire comprendre aux néophytes les pratiques des agriculteurs, pour lutter contre les idées reçues ; rappelons qu'ils sont acteurs dans l'amélioration de la qualité de l'eau du Bassin de la Doüe, au même titre que les propriétaires d'étangs et les usagers du territoire. », ajoute Mme VIGIER.

Pour plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre conseillère agricole, à l'antenne de Thiviers :

Laurence VIGIER, au 05 53 55 05 09

Épandage printanier de l'amendement calcique



Les Communautés de Communes s'engagent dans la gestion de la ressource en eau...

L'application de la réglementation d'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains se fait de plus en plus rare. Leur gestion apparaît primordiale au vue des enjeux majeurs que sont la préservation de la ressource en eau pour l'adduction en eau potable, le risque d'inondation, et d'autres usages liés au cours d'eau.

Ainsi, la Communauté de communes du Haut-Périgord et la Communauté de communes du Périgord-Vert-Nontronnais vont mener une programmation de travaux et d'entretien des cours d'eau (190 km de linéaires incluant les 9 km de la rivière Doûe), sur le domaine privé, à l'aide de fonds publics, au nom de l'intérêt général. Les collectivités se substituent aux riverains pour assurer la gestion du réseau hydrologique via sa compétence « gestion des eaux et des milieux aquatiques ».



Un **Plan Pluriannuel de Gestion** des cours d'eau prévu pour **5 ans**, sera soumis à **Arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général**.

L'objectif premier du PPG est le maintien ou le rétablissement des fonctionnalités naturelles de la rivière en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état des masses d'eau.

Vous être riverain de la Doûe ou du ruisseau des Forges, et vous voulez avoir des informations sur vos droits et devoirs en tant que propriétaire, contactez votre référent technique du secteur :

Gaëlle KERNEIS - Technicienne Rivière
 Tél. : **06 81 94 79 17**
 Mail : kerneis.gaelle@orange.fr



Un grand merci aux personnes qui ont témoigné dans ce bulletin

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Commune d'Augnac

Commune d'Étouars

Commune de Javerlhac-Et-La-Chapelle-Saint-Robert

Commune du Bourdeix

Commune de Nontron

Commune de Piégut-Pluviers

Commune de Saint-Estèphe

Commune de Saint-Martin-Le-Pin



Contact SIDE :
Astrid BATS
 Animatrice du Contrat Territorial
 05 53 56 25 58
a.bats@side-reg-nontron.com

Ont collaboré activement à la réalisation de ce bulletin :

Guillaume DEYZAC
 Chargé de mission Zones Humides au Parc Naturel Régional du Périgord Limousin

Laurence VIGIER
 Conseillère agricole à la Chambre d'Agriculture de Dordogne - Antenne de Thiviers

L'Agence de l'Eau Adour Garonne
 Cofinancement avec le SIDE

